

# Convergences et divergences de quatre sociétés industrielles avancées

Louis Dirn \*

Il est courant de penser que les tendances d'évolution mettent une quinzaine d'années à traverser l'Atlantique et que l'Europe est en voie d'américanisation ; les pays d'Europe iraient ainsi se ressemblant de plus en plus grâce à leur similitude croissante avec l'Amérique du Nord. Cette thèse simpliste n'a pas été prouvée par des recherches comparatives. Comment démêler, d'un côté, ce qui donne aux observateurs superficiels le sentiment qu'un profond mouvement de convergence amènerait tous les pays occidentaux vers une civilisation commune, et d'un autre côté, les tendances à la diversification qui ressortent clairement des études sociologiques et monographiques accumulées ? Avons-nous affaire aux deux faces d'une même médaille ? Comme l'avait déjà annoncé Tocqueville, plus la société se démocratise, plus elle se massifie, plus les différences se multiplient.

Sans espérer donner une réponse théorique générale qui démontrerait ce théorème tocquevillien, Louis Dirn a cherché des éléments de réflexion. Grâce à une nomenclature de tendances d'évolution de la société française, il a construit une matrice carrée mettant ces tendances en rapport. Cette matrice, dite de Louis Dirn, offre un modèle systémique qui peut être répliqué dans d'autres pays. D'autres équipes de recherche ont été séduites par la méthode : aux Etats-Unis, au Québec (1), en Allemagne. A ce jour, les livres de ces quatre pays ont été publiés (2) : ils donnent pour 78 tendances d'évolution une analyse de chaque tendance, suivie de données statistiques et de références bibliographiques. Ces bases d'analyse nationales fournissent un matériau comparatif abondant et nouveau en son genre. Les premières études comparatives viennent d'être publiées en anglais et vont l'être en français sous le titre *Tendances comparées des sociétés post-industrielles* sous la direction de Michel Forsé et Simon Langlois (à paraître aux PUF fin 1995).

L'analyse macrosociologique d'une société complexe ne va pas sans poser de problèmes, sa comparaison à d'autres les décuple. Pour ne pas les aggraver, il faut ne comparer que ce qui est comparable. D'où l'idée de s'en tenir à

---

\* Le pseudonyme de Louis Dirn désigne une équipe de sociologues qui se réunit à l'OFCE : Louis Chauvel, Michel Forsé, Jean-Pierre Jaslin, Yannick Lemel, Henri Mendras, Denis Stoclet et Laurence Duboys Fresney.

(1) Le Québec a une histoire, des traditions, une religion, une langue et une culture communes et propres ; la formulation de tendances prend tout son sens, et surtout un sens comparable à celui qui a prévalu dans l'établissement des tendances dans les autres pays. D'ailleurs la société québécoise a été, depuis plus de trente ans, analysée par ses propres sociologues.

(2) Louis Dirn, *La société française en tendances*, Paris, PUF, 1990. T. Caplow, H. Bahr, J. Modell et al., *Recent Social Trends in the United States 1960-1990*, Francfort, Campus Verlag et Montréal, McGill Queen's University Press, 1991. S. Langlois, J.-P. Baillargeon, G. Caldwell et al., *Recent Social Trends in Quebec 1960-1990*, Francfort, Campus Verlag et Montréal, McGill Queen's University Press, 1992. W. Glatzer, K.O. Hondrich, H.H. Noll et al., *Recent Social Trends in West Germany, 1960-1990*, Francfort, Campus Verlag et Montréal, McGill Queen's University Press, 1992. D'autres équipes sont au travail en Italie, en Espagne, en Russie et en Grèce.

l'examen de sociétés industrielles avancées, proches les unes des autres, et dont les nombreuses relations, passées et présentes, légitiment l'idée que leur ensemble a une certaine cohérence. Cette précaution n'empêche pas d'autres difficultés de surgir. Sans en dresser la liste, disons que les différences entre les systèmes statistiques gênent la comparaison, et surtout, les différences institutionnelles conduisent à ce que, même si une tendance identique est observée dans deux sociétés, elle n'y a pas forcément la même signification. Ces difficultés sont connues de tous ceux qui pratiquent la comparaison internationale, mais de nombreux progrès ont été réalisés par l'accumulation des travaux comparatifs et l'harmonisation des statistiques. La situation du sociologue est sur ce point bien plus favorable qu'elle ne pouvait l'être il y a vingt ou trente ans.

Les différences entre les quatre sociétés se marquent par les styles distincts des quatre monographies. D'un côté, le style « français » : les divers indicateurs disponibles sont rassemblés de manière à ce que des schémas globaux soient présentés, caractérisant le domaine dans son ensemble. A la limite, les données servent autant à illustrer une généralisation qu'à l'établir empiriquement. A l'autre extrême, l'approche « allemande » : les textes se limitent à paraphraser les séries quantitatives rassemblées et ne proposent que très parcimonieusement et prudemment des synthèses ; les notices servent à organiser un certain nombre d'indicateurs, dont chacun a son existence propre et est assez indépendant des autres. Les styles américains et québécois sont intermédiaires : le Québec proche de l'allemand, l'américain du français. Chaque style présente ses avantages et ses inconvénients. Le français est plus agréable à lire. Son souci de proposer des généralisations de haut niveau rend plus aisées les comparaisons. Les contradictions internes entre évolutions, l'absence de données, sont des problèmes résolus. Mais ce style n'est pas sans danger de généralisations abusives. Plus proche des données, l'approche de type allemand évite cet écueil. Ces différences de style sont le reflet de préoccupations intellectuelles antérieures au programme d'analyse comparée. L'équipe française avait déjà réalisé une étude synthétique et systématique du changement social, tandis que le groupe allemand avait été impliqué dans différentes recherches sur des indicateurs sociaux. En outre les systèmes statistiques et les données disponibles diffèrent d'un pays à l'autre. Parmi les quatre pays, la France était certainement la plus pauvre en données de séries temporelles. Le style retenu est peut-être plus le résultat d'une nécessité que d'un choix.

Yannick Lemel et John Modell se sont livrés à un examen comparatif des quatre monographies nationales. Un premier bilan montre que les quatre sociétés évoluent de manière similaire bien plus souvent qu'elles en divergent. Sur les dix tendances élémentaires étudiées, six évoluent de manière similaire. Ont évolué de manière parfaitement semblable : les structures d'âge et nombre d'éléments des structures familiales. Il y a eu aussi des évolutions similaires dans les sphères institutionnelles : le système scolaire, le système légal et la gestion des conflits et des désaccords. Après une période de centralisation et de concentration, partout l'Etat et l'Etat-providence ont tendance à se décharger sur les institutions locales et para-étatiques. Les différents aspects du mode de vie des adultes se caractérisent par des changements similaires, autrement dit, la vie quotidienne, telle qu'elle est décrite par les sociologues, a évolué dans la même direction dans chacun des pays. Dans les cas de divergence, le plus souvent une seule société n'a pas évolué comme les trois autres. En revanche

un contraste deux à deux apparaît rarement. En première approche, on peut donc affirmer qu'un même schéma général de changement social s'est imposé des deux côtés de l'Atlantique. Les tendances qui évoluent dans le même sens sont associées aux structures anthropologiques de base. Par contre, les divergences paraissent particulièrement marquées dans les domaines liés au fonctionnement du pouvoir politique. Les thèmes des « modes de vie » et des « formes d'organisation des relations sociales », révèlent des évolutions plus complexes.

Pour trois jeux de tendances, les quatre pays n'ont pas évolué de manière totalement similaire :

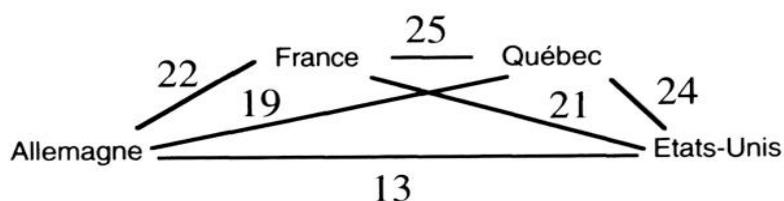
1°) le plus manifeste est celui de la stratification sociale ; les formes de l'inégalité ont des caractéristiques et une évolution différentes ;

2°) un deuxième ensemble de divergences concerne ce qu'on pourrait appeler les « processus de mobilisation » : l'ensemble des institutions et des croyances qui établissent un lien entre l'activité quotidienne du citoyen et celle de la nation prise comme un tout. La manière dont la politique est conduite, la manière dont les citoyens jugent de leurs institutions, la manière dont l'autorité et les systèmes normatifs des mœurs sont définis, tout cela n'a pas évolué de concert ;

3°) un dernier ensemble suggère des divergences dans l'évolution des structures sociales locales : parenté, communauté, voisinage, autonomies locales, formes de mobilité, le crime et sa répression. Par exemple en France et en Allemagne, la parenté s'est renforcée : extension des réseaux, des types d'interaction, des formes d'échanges, des rituels ; tous les indicateurs vont dans ce sens. Tandis qu'au Québec la parentèle perd de son importance. Aux Etats-Unis le diagnostic est à la stabilité. L'exemple du renforcement de la parenté est un cas exemplaire parce que chaque équipe nationale (ou presque) a d'elle-même proposé dans des termes assez semblables une interprétation globale et se voulant synthétique. Si toutes les évolutions avaient été similaires (ou inverses) dans les quatre pays et si toutes les équipes en avaient rendu compte dans les mêmes termes en y accordant une importance identique, la situation serait simple, mais il n'en va évidemment pas ainsi.

Le degré de similarité des évolutions entre pays, qui peut être évalué au nombre de tendances qui évoluent de même manière dans deux pays, est résumé par le graphe suivant :

### 1. Un indicateur de ressemblance des évolutions entre pays



Note : L'indicateur est le décompte des tendances élémentaires communes à deux pays. Sur le graphique un segment est d'autant plus long que la ressemblance est faible.

De ce graphe, il ressort que l'Allemagne occupe une position particulière. Les convergences avec les trois autres pays sont nettement plus faibles que ne le sont les convergences entre eux trois. Les divergences sont maximales avec les Etats-Unis : environ deux fois moins d'évolutions élémentaires communes entre les Etats-Unis et la RFA qu'entre les Etats-Unis et le Québec ou la France. Elles sont minimales avec la France : les deux pays partagent un nombre de traits communs qui se situe dans la moyenne.

Au vu de ce graphe, on pourrait opposer un pôle nord-américain à un pôle européen : la République fédérale d'Allemagne est relativement proche de la France et distante du Québec et des Etats-Unis, tandis que ces deux derniers pays partagent plus de similarités entre eux qu'ils n'en partagent avec la République fédérale d'Allemagne. Cette distinction repose sur les particularités des évolutions en République fédérale d'Allemagne : similaires à celles de la France, divergentes de celles des deux pays nord-américains. De ce point de vue, la France se placerait à la jonction des deux pôles, partageant beaucoup de la composante « allemande » et pas moins de la composante québécoise du pôle « nord-américain ».

Examinons plus avant les particularités allemandes. A la différence de ce qui s'est passé dans les trois autres sociétés, les formes d'identification du citoyen et du gouvernement (plus spécialement pour ce qui est des participations partissanes) semblent avoir évolué lentement et rester plus proches qu'ailleurs des modèles institutionnalisés durant l'immédiat après-guerre. Exprimé différemment d'un pays à l'autre, le désenchantement à l'égard des institutions politiques, des règles traditionnelles du jeu est plus fort en France, au Québec et aux États-Unis.

Aux États-Unis, il semble qu'une certaine évolution ne se soit pas produite. L'accès à l'éducation supérieure s'est davantage répandu dans les autres pays et y est devenu beaucoup plus égalitaire. Le système des classes sociales a changé moins rapidement qu'ailleurs. Les conflits de classe (avec des changements bien sûr) y persistent davantage. Les syndicats sont restés les supports des conflits du travail et n'ont pas évolué vers les diverses formes d'institutionnalisation observées dans les autres pays.

Toutefois, ces différences restent assez modestes eu égard à l'ampleur des similarités. De plus, parler grâce à un échantillon de quatre sociétés, d'un pôle « européen » et d'un pôle « nord-américain » est, au mieux, une hypothèse qu'il conviendrait de vérifier et non une conclusion fondée sur l'élaboration théorique des raisons pour lesquelles les différences d'évolution s'organiseraient selon cet axe géographique.

Pour s'approcher d'une vision systémique du changement sociétal et arriver à une forme de modélisation, M. Forsé et S. Langlois se sont livrés à une comparaison des matrices de relations entre tendances construites pour la France et le Québec. Grâce à une étude de densité des relations, ils ont regroupé les tendances pour le Québec d'une part et la France de l'autre. Ainsi arrive-t-on à 14 groupes pour le Québec et 12 pour la France. Ensuite les auteurs ont recherché les liens de causalité entre ces groupes ou « macro-tendances », ce qui leur a permis de construire un graphe pour chaque pays. Cette

analyse conduit à des observations aussi inattendues qu'éclairantes. D'un côté il est visible que les tendances sont pour l'essentiel les mêmes dans les deux pays avec de faibles différences d'intensité et de rapidité. C'est d'ailleurs à cette condition qu'il est possible de se livrer à nos études comparatives : s'il y avait eu trop de contrastes majeurs, toute comparaison aurait été factice.

En revanche, la comparaison des deux matrices montre que les tendances formulées dans des termes analogues pour la France et le Québec entretiennent des relations avec des tendances différentes : leurs antécédents et leurs conséquents ne sont pas les mêmes. Ces tendances qui n'ont ni les mêmes causes ni les mêmes effets ne peuvent être tenues pour identiques puisque, replacées dans la structure de leur société, elles y jouent un rôle différent, comme c'est le cas notamment du syndicalisme et du consensus. On assiste à une institutionnalisation des syndicats, mais en France c'est un aspect de la transformation des régulations intermédiaires alors qu'au Québec c'est un aspect de la diminution des conflits et de l'augmentation du consensus. De même, dans les deux pays on a vu s'apaiser les conflits idéologiques majeurs qui traversaient toute la population et lui donnaient un ressort identitaire. Dans les deux matrices cette tendance concernant l'augmentation du consensus est définie presque de la même façon, mais la macrotendance ne regroupe pas autour d'elle les mêmes tendances : au Québec ce sont les tendances liées au travail (syndicats, conflits, négociations) alors qu'en France elle relève du domaine idéologico-politique. A première vue, chacune de ces deux tendances est la même, mais l'analyse fait ressortir que les mécanismes sont différents et que les secteurs sociaux touchés ne sont pas identiques : la convergence se transforme en divergence.

Chaque matrice peut se résumer en un schéma causal entre macrotendances qui présente clairement celles qui sont fortement causantes, celles qui sont « relais », autant causées que causantes, et celles qui sont la résultante des autres. Bien que les tendances soient les mêmes, les deux schémas sont différents et aucun des deux ne confirme les idées courantes sur la dynamique globale des sociétés occidentales. On ne saurait trop souligner ces deux conclusions que les auteurs nous permettront de formuler ainsi :

— En s'agençant dans des structures différentes, la même tendance peut remplir des fonctions différentes dans chaque pays. Certes, ce n'est qu'une reformulation du principe même du structuralisme, mais il est ici le résultat d'une analyse empirique et macrosociologique et, en ce sens, c'est une nouveauté dans les sciences sociales.

— Chaque société évolue selon une dynamique qui lui est propre, autrement dit la hiérarchisation entre les tendances ne peut correspondre à aucune des grandes théories qui ont cours pour rendre compte de l'évolution du capitalisme.

M. Forsé et S. Langlois concluent ainsi leur analyse : « Le plus souvent les analyses comparatives du changement aboutissent de façon embarrassée à une certaine mixité des convergences et des divergences des processus qu'elles étudient. On voit ici la raison de cet embarras. La divergence forte entre sociétés industrielles est exceptionnelle et la convergence absolue est encore plus rare. Le plus souvent les différences masquent des ressemblances ou, ce

qui revient au même, les similitudes des divergences. C'est ce que nous appelons la singularité. Or il n'est pas possible de comprendre ce phénomène tant qu'on ne restitue pas de manière systématique chaque élément analysé dans une sous-structure, c'est-à-dire tant qu'on ne prend pas la mesure de ce qui, au-delà des divergences, diffère dans le semblable. Un des intérêts de l'analyse structurelle comparée est précisément de permettre le pointage de ces singularités ».

Si l'on veut répondre à la question fondamentale : ces sociétés ont-elles un destin commun ? La réponse est oui en ce qui concerne les tendances fortes qui agissent comme des variables exogènes, elle est non pour les solutions que chaque société invente pour elle-même. Prenons l'exemple de l'augmentation des naissances hors mariage qui vaut pour nos quatre sociétés sur la période étudiée. Les facteurs causaux qui peuvent être invoqués pour expliquer cette tendance sont multiples, mais il nous est impossible de démêler chacun d'eux et de leur donner un poids particulier. Nous savons que chacun de ces facteurs a joué dans chaque pays, mais il est également clair que leurs interactions ont été très différentes d'un pays à l'autre. Autrement dit, il y a beaucoup plus de diversité dans les chaînes de causalité que dans la liste des facteurs causaux. De plus, même si la tendance est identique, les différences numériques conduisent à des conséquences divergentes. Parmi les Allemands et les Blancs-américains, l'augmentation a été nette mais le niveau demeure inférieur à 10 % des naissances qui sont en grande majorité suivies par le mariage immédiat des parents. Si bien que le modèle traditionnel de la famille conjugale et son contexte culturel demeurent pour l'essentiel intacts. En France et au Québec, où plus d'un tiers des mères ne sont pas mariées (comme parmi les Noirs-américains où le taux est deux fois supérieur), les familles monoparentales, les unions consensuelles et les familles recomposées paraissent remettre en question le modèle de famille traditionnel et transforment ainsi la trame de la vie quotidienne.

En somme, la convergence des tendances que nous observons ne veut pas dire qu'elle conduit à un futur homogène. Il est donc fondamental de démêler l'imbrication des tendances entre elles et les mécanismes de causalité sous-jacents. Cela pourra conduire, sinon à répondre définitivement à la question « convergence ou divergence des sociétés occidentales ? », du moins à faire un progrès dans le savoir sociologique. Il en résulte un enseignement de prudence pour tous ceux qui veulent conjecturer l'avenir.